



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°22

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision relative au remboursement partiel d'un usager de la somme de 175 € correspondant à l'abonnement annuel « stationnement sur voirie » - Tarif résident – en raison d'un déménagement

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'un usager a souscrit à un abonnement annuel « stationnement sur voirie » - Tarif résident,
- Considérant que cette personne a demandé l'annulation de cet abonnement à compter d'avril 2026 en raison d'un emménagement dans une Maison de retraite à Brive-La-Gaillarde, ainsi que le remboursement d'avril à décembre 2026,
- Considérant qu'il convient de rembourser à cet abonné la somme de 175 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Décide** de procéder au remboursement de la somme de 175 € en faveur de Madame Rosemonde BELLIER - Maison de retraite - Résidence Séniors DOMITYS-GALIA - 61, Avenue Turgot - 19100 BRIVE LA GAILLARDE à la suite de la souscription d'un abonnement stationnement sur voirie 2026 - Tarif résident et de son emménagement à compter du mois d'avril 2026 en Maison de retraite.
- 2- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.
- 3- **Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au budget de la Ville.
- 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "LASCAUX", written over the printed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MAI 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MAI 2026

222 - 21042026